

**ORDONNANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 7 JANVIER 2015**

PRENEZ AVIS que, le 7 janvier 2015, est entrée en vigueur l'ordonnance suivante édictée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance régulière du 7 octobre 2014 en vertu du **RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)** :

**ORDONNANCE RÉDUISANT LA LIMITE DE VITESSE PRESCRITE À 30 KM/H
SUR LA RUE NOTRE-DAME DE L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
AUX ABORDS DE L'ÉCOLE SAINT-ZOTIQUE
ET DU PARC DE LA TRAITE-DES-FOURRURES**

Cette ordonnance, n'ayant fait l'objet d'aucun avis de désaveu du ministre des Transports, entre en vigueur 90 jours après son adoption, le tout Conformément au *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2).

Elle est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 15 janvier 2015

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement